



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 21 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 15 juin 2018

Secrétaire de séance : Madame Anne VÉRISSIMO

L'An deux mil dix-huit, le vingt et un juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h40), Monsieur Luc LECRU, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ (arrivée à 19h10), Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ (arrivé à 19h05), Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Philippe SIX (arrivé à 19h05), Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Samuel DEVOYE, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, M. Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (4) Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Régis VALOUR.

14 - PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE NEUVILLE- EN- FERRAIN

Vu en commission n°3 le 11 juin 2018.

Rapport de Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, deuxième adjointe au maire chargée de la jeunesse, de la famille et de la petite enfance.

Un groupe de travail, composé d'élus et de techniciens de la ville a œuvré depuis mars 2017 pour élaborer un nouveau projet éducatif communal permettant de poser le cadre référence de l'action municipale en direction de la jeunesse et de rappeler les objectifs poursuivis, afin de pouvoir les décliner dans l'ensemble des actions et projets mis en place par la commune.

L'objectif de la ville de Neuville-en-Ferrain, est en effet d'assurer la mise en cohérence des actions menées avec les orientations politiques de la municipalité, les attentes de ses habitants, ainsi que de veiller à la mise en œuvre d'une organisation et d'une action concertée et structurée garantissant son efficacité et sa durabilité dans le temps.

- Considérant l'intérêt de bénéficier d'un document repère et ressource, connu du plus grand nombre, permettant de guider la mise en œuvre opérationnelle des actions à destination de la jeunesse qu'elles soient municipales ou simplement soutenues par la commune,
- Considérant que les actions proposées par les services de la ville de Neuville-en-Ferrain, ont pour but de diversifier et de compléter au mieux l'offre éducative existante,
- Considérant que ces services s'appuient sur des projets pédagogiques construits par des professionnels, préparés et validés par le service jeunesse et ses partenaires (Caisse d'Allocations Familiales du Nord, Protection Maternelle et Infantile, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) dans leurs champs de compétences respectifs.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le projet éducatif annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet éducatif, ce à compter du 1^{er} septembre 2018 et à communiquer ce document ressource à l'ensemble de ses partenaires.

➤ **Ouï l'exposé de Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOpte

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. TONNERRE-DESMET", written over the official seal.

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille

Envoi en Préfecture le

28 JUIN 2018

NEUVILLE EN FERRAIN

AFFICHE LE

28 JUIN 2018

NEUVILLE EN FERRAIN

PROJET EDUCATIF

VILLE DE

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Préambule

La ville de Neuville-en-Ferrain, soucieuse du devenir de sa jeunesse, a souhaité retravailler son projet éducatif. Un groupe de travail, composé d'élus et techniciens de la ville a œuvré depuis mars 2017 pour élaborer ce document.

Ce document, qui s'adresse aussi bien aux familles qu'aux personnels de la ville, doit être un « cadre » collectif qui permet d'agir. Il convient donc que chacun inscrive son action dans ce cadre. Tout en renforçant la responsabilité de chacun d'affirmer collectivement des valeurs éducatives et de les traduire dans de réels projets pédagogiques.

La réussite de ce projet éducatif passe aussi par les parents et la famille qui ont un rôle fondamental et sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Les structures des services de la ville de Neuville-en-Ferrain, ont pour but de diversifier et de compléter au mieux l'offre éducative sans se substituer à la mission que les parents et les enseignants doivent assurer. Ces structures s'appuient sur des projets pédagogiques construits par des professionnels, préparés et validés par le service jeunesse avec les partenaires (CAF ; PMI ; DRDJSCS.) dans leurs champs de compétences respectifs.

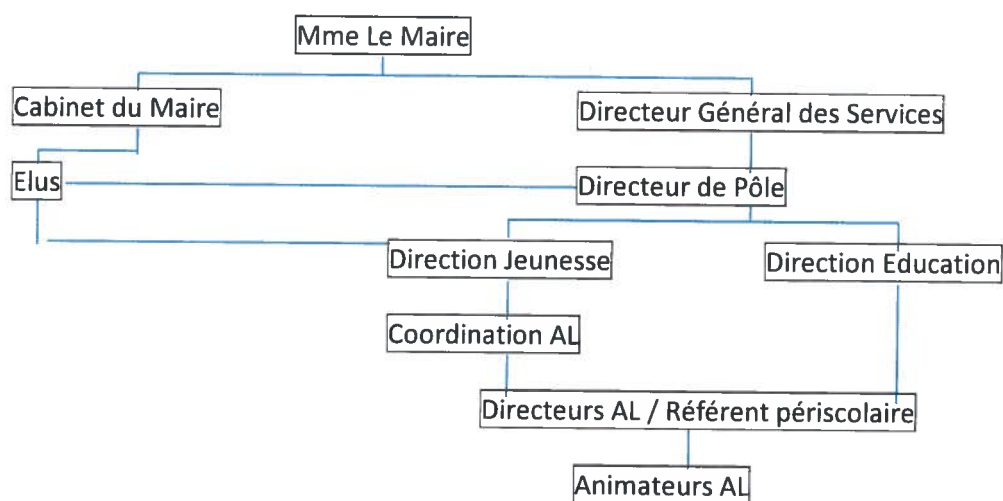
L'objectif de la ville de Neuville-en-Ferrain, au travers de ce projet éducatif, est de mettre en œuvre des actions en cohérence avec les orientations politiques de la municipalité, des attentes de ses habitants, ainsi qu'à une organisation et une action concertée et structurée pour être efficace et durable dans le temps.

UNE COMMUNE ORGANISATRICE

La ville de Neuville-en-Ferrain a une population de 10 501 habitants (source INSEE 2018) dont plus de 2000 enfants âgés de moins de 17 ans, la commune organise et met en œuvre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) pour les enfants âgés de 3 à 17 ans, résidants sur la commune et/ou fréquentant les écoles primaires. Les modalités d'inscription sont notifiées sur le règlement intérieur des ACM. Différentes structures (associations, écoles, services municipaux) participent à la mise en œuvre de ces ACM.

Organigramme

Le service jeunesse, via son coordinateur des accueils de loisirs, met en œuvre les accueils.



DES OBJECTIFS EDUCATIFS

Permettre à chaque enfant de bien vivre au sein des différentes structures de la ville

De s'y épanouir au fil du temps ...

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins, que ceux-ci soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge. La construction de chaque enfant et jeune se fonde également sur la notion de **sécurité affective et morale**, ce qui suppose la mise en place de **repères stables** et l'appropriation de limites (droits et devoirs, règles établies voire négociées et formalisées).

D'y trouver sa place, intérêts et satisfactions ...

L'enfant doit pouvoir évoluer au sein d'un groupe dont l'échelle et l'organisation lui permettent de **gérer ses relations** et ses **espaces de liberté** et d'y trouver des réponses à ses besoins. L'enfant doit trouver dans son activité une source de satisfaction qui lui permet **d'agir sur / dans un milieu donné** et de s'inscrire dans un **contexte valorisant**.

D'exister en tant que personne à part entière...

L'enfant doit être en situation de confiance mais aussi **de reconnaissance**. L'enfant doit être accompagné par des adultes bienveillants, c'est-à-dire à l'écoute et qui tiennent compte de sa parole. **Respecter son choix** lorsque la liberté de choisir lui a été donnée. L'enfant doit bénéficier des conditions qui lui permettent de **gagner en autonomie**.

Nos Objectifs :

- 1- Prendre en compte les différents besoins des enfants.
- 2- Garantir une sécurité physique, morale et affective.
- 3- Développer « l'estime de soi » et « la confiance en soi ».
- 4- Développer l'autonomie.

Construire des relations de qualité avec les familles

Les parents ont légitimement besoin de connaître les encadrants, les lieux qui vont accueillir leurs enfants et l'organisation de ces lieux.

Lorsque des parents confient leur enfant à la structure d'accueil, ils délèguent à cette dernière une **responsabilité d'encadrement et d'éducation** (les parents restant les 1^{ers} éducateurs de leurs enfants) dans un temps et dans une durée bien déterminés. L'intervention des professionnels vient alors dans le prolongement du projet éducatif des parents. Ensemble, les parents et l'équipe ont un objectif commun dans **l'intérêt de l'enfant**.

Nos Objectifs :

- 1- Avoir un personnel qualifié et compétent en conformité avec les textes en vigueur.
- 2- Faciliter les démarches d'inscription des enfants sur les différentes structures.
- 3- Informer les familles du projet éducatif et des projets pédagogiques des structures.
- 4- Mettre en place des temps de rencontre dans les accueils, à des moments opportuns.

Eduquer à la citoyenneté.

Les devoirs, dans une démocratie, trouvent leurs fondements et leurs raisons d'être, dans l'exercice et la protection des droits par chaque citoyen. Le seul moyen légitime d'enseigner leurs devoirs à des enfants, est donc de leur montrer en quoi les devoirs qu'on leur impose sont fondés sur le **respect et l'exercice de leurs droits**. Il semble donc important, si nous voulons **former des enfants à la démocratie**, qu'ils la vivent eux-mêmes réellement. Il ne suffit pas d'écrire dans les règles de vie, « chacun a le droit d'être respecté », il est nécessaire de préciser avec les enfants quelle est la traduction concrète de ce droit dans la vie quotidienne au sein du groupe et d'être bien au clair soi-même sur les principaux points d'appui des pratiques éducatives à mettre en œuvre.

C'est en se situant dans cette logique que la ville de Neuville-en-Ferrain a choisi d'agir pour que les temps d'accueils des enfants et des jeunes soient, à côté et en articulation avec les temps scolaires, de véritables temps **d'éducation et de citoyenneté** :

Des temps où l'on puisse découvrir d'autres environnements, découvrir des personnes nouvelles, vivre de nouveaux rapports sociaux qui permettent **d'élargir son champ relationnel**, sortir des représentations et des rôles assignés par son environnement habituel.

Des temps où l'on puisse prendre de nouvelles responsabilités, développer des projets personnels, les confronter et les négocier avec d'autres pour agir en commun.

Des temps où l'on peut **agir sur son environnement proche**, exercer une **citoyenneté active**, dans son équipe, son centre, son quartier, sa ville.

Nos Objectifs :

- 1- Acquérir l'autonomie, tendre vers la responsabilisation.
- 2- Développer la coopération, l'entraide, la solidarité, le partage, la vie en collectivité.
- 3- Respecter l'autre, l'environnement, le matériel, les règles et les limites.
- 4- Créer des espaces de concertation, qui permettent d'agir sur les cadres collectifs.
- 5- Faire émerger des projets individuels ou collectifs des enfants et des jeunes.
- 6- Garantir une consommation raisonnée notamment dans les activités et les sorties.
- 7- Redonner le goût du jeu.

Vivre la richesse de la différence.

Le droit à la différence n'est pas une affaire relevant de la sphère privée, c'est un enjeu de citoyenneté active.

Il est nécessaire aujourd'hui d'apprendre à connaître les autres dans toutes leurs diversités et d'apprendre à se connaître soi-même.

Un projet éducatif doit donc évoquer avec force, la possibilité d'accueillir des personnes différentes.

Car c'est de cette mixité que naît la richesse du vivre ensemble.

Nos Objectifs :

- 1- Diversifier les expériences culturelles, artistiques, sportives, de solidarité, de coopération...
- 2- Accueillir et intégrer des personnes porteuses de handicaps dans les différentes structures ainsi que dans les équipes d'encadrement, tout en garantissant la sécurité de tous.
- 3- Former les personnels à l'accueil de personnes porteuses de handicap.
- 4- Appliquer les principes de la laïcité.
- 5- Garantir la mobilité interne dans les équipes (animation, direction)

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les élus de Neuville-en-Ferrain, privilégient des lieux dédiés aux ACM afin de permettre à l'enfant de vivre ses temps de loisirs en dehors des écoles. La rénovation d'une ancienne ferme a permis aux ados et pré-ados de s'installer en centre-ville. Les enfants primaires bénéficient d'un environnement verdoyant grâce à la restauration d'une ancienne école dans le quartier du Risquons-Tout. L'aménagement du site du Vert Bois a rendu possible l'accueil d'enfants élémentaires au sein d'une ferme éducative.

Les ACM sont aujourd'hui répartis de la façon suivante (sous réserve de modification du règlement intérieur des ACM) :

Accueils de loisirs de 3 à 13 ans (mercredi récréatif et club nature, vacances scolaires hors Noël)

	GARDERIE Sauf Club Nature	ACCUEIL	RESTAURATION	ACCUEIL	GARDERIE
Du lundi au vendredi	7h30-8h30	8h30-11h30 avec une arrivée échelonnée de 8h30 à 9h30	11h30-13h30	13h30-17h30 avec un départ échelonné de 17h à 17h30 sauf en cas de sortie	17h30-18h30

Accueils de loisirs de 6 à 13 ans Ferme éducative du Vert Bois (vacances scolaires hors Noël)

	ACCUEIL	GARDERIE
Du lundi au vendredi	8h30-17h30 avec une arrivée échelonnée de 8h30 à 9h30	17h30-18h30

Accueil de loisirs de 11 à 13 ans : Soon Ados (période scolaire)

	ACCUEIL
Mercredi et samedi	13h30-18h Arrivées échelonnées de 13h30 à 15h Départs échelonnés de 17h à 18h sauf en cas de sortie

Accueil de loisirs 13 ans ou scolarisé en 4^{ème} : Antenne @dos (à l'année et vacances estivales)

ANTENNE ADOS A L'ANNEE	PERIODE SCOLAIRE	PETITES VACANCES hors Noël	
		MATIN	AM
Lundi	Fermé	10h-12h	14h-18h
Mardi	16h30-18h	10h-12h	14h-18h
Mercredi	13h30-18h	10h-12h	14h-18h
Jeudi	16h30-18h	10h-12h	14h-18h
Vendredi	15h30-19h	10h-12h	14h-18h
Samedi	13h30-18h	Fermé	Fermé
Une soirée par mois	19h00-22h		

ANTENNE ADOS VACANCES ESTIVALES	ACCUEIL	RESTAURATION	ACCUEIL
du lundi au vendredi	10h-12h	12h-14h	14h-18h

Accueils périscolaires

	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU SOIR
Lundi – mardi – jeudi – vendredi	7h30-8h20	16h30-18h30 pour les maternelles 17h30-18h30 pour les élémentaires après l'aide aux leçons

Les jours où l'aide aux leçons n'est pas assuré aux élémentaires, un accueil périscolaire est mis en place à partir de 16h30.

Les Modalités d'inscriptions

Chaque année, les familles sont invitées à compléter un dossier famille auprès du guichet unique et mettre à jour leurs informations personnelles.

Pour faciliter la vie des familles les inscriptions des activités peuvent se faire via le portail famille ou en accueil physique auprès du guichet unique se situant à l'hôtel de ville – 1 place du Général de Gaulle.

Le règlement intérieur, voté par délibération, précise les modalités d'admissions, d'inscriptions et les règles de vie des structures. Chaque famille est tenue d'en prendre connaissance.

Les Moyens humains

Les directeurs et animateurs d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) sont recrutés dans le respect des conditions énoncées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les différentes missions des directeurs et des animateurs sont édictées par le Ministère de tutelle via les instructions départementales en vigueur.

DIRECTEUR	ANIMATEUR
- élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ; - situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ; - coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ; - diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ; - développer les partenariats et la communication.	- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ; - participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ; - participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ; - encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ; - accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Source : Instructions Départementales 02/01/2017

En sus de l'équipe d'animation, d'autres intervenants peuvent être présents sur le lieu de l'accueil :

- L'animateur matériel recruté uniquement aux vacances estivales, soutient les équipes de directions dans l'organisation logistique de leur accueil et intervient également comme animateur en fonction des besoins (sureffectifs piscine, sortie, absence, etc...)
- L'animateur accompagnant les enfants porteurs de handicap (à la demande des familles et avec accord du médecin), participe à l'inclusion de l'enfant au sein de l'accueil en adaptant les activités à ses capacités et besoins. Il veille à la gestion particulière de la vie quotidienne (toilette, repas, etc...)
- L'agent d'entretien veille à l'entretien des locaux et du mobilier en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité.
- L'agent de restauration, prépare la salle et les repas en fonction du nombre d'enfants à accueillir en veillant que les menus soient équilibrés et proportionnés à l'âge de l'enfant (GEMRCM).
- L'agent technique, intervient (sauf urgence) en dehors des heures d'accueils des enfants, pour la réfection et l'entretien courant des bâtiments.

Attention, seules les personnes déclarées sur la fiche complémentaire pourront accéder aux locaux pendant les temps d'accueil.

Les moyens matériels

Des locaux sont mis à disposition pour les différents temps de l'enfant en ACM

A ce jour :

- Groupe scolaire Européen Lamartine
- Groupe scolaire A Paré
- Groupe scolaire Camille Claudel
- Ecole Lacordaire
- Ecole St Joseph / Sacré-Cœur
- Ferme éducative du Vert Bois
- Site Paul Claudel
- Salle Roger Craye
- Complexe sportif Devos/Liétard
- Complexe sportive Deporteere
- Local 13/25 (Ados et Soon Ados)

Tous ces locaux sont mutualisés entre différents acteurs, leur mise à disposition s'organise en fonction des nécessités de chacun. Ces locaux respectent l'espace recommandé par les services déconcentrés du Ministère de tutelle et par les services de la Protection Maternelle et Infantile (hors couloirs, toilettes et salle de repos).

L'accessibilité aux enfants porteurs de handicap peut être limitée sur certains sites. De ce fait certains locaux adaptés seront privilégiés.

La municipalité met à disposition des équipes pédagogiques :

- Des malles pédagogiques : elles comprennent des jeux intérieurs et extérieurs, des fournitures pour les activités manuelles, une pharmacie et du matériel son et lumière,
- Un lutin administratif : classeur qui reprend les informations administratives nécessaires à la gestion d'un accueil sur Neuville-en-Ferrain (personnel, comptabilité, inscriptions, etc....)
- Une salle de reproduction : Celle-ci est équipée d'ordinateurs, d'imprimantes, d'une photocopieuse, d'un massicot, etc...
- Un véhicule municipal : Il peut être utilisé sur réservation sous réserve de disponibilité de service (le conducteur devra être en possession d'un ordre de mission)
- Des revues spécialisées d'animation

Les partenaires

- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- La Caisse d'Allocation Familiale du Nord
- Les services départementaux et régionaux (PMI, ARS, etc...)
- Les familles des enfants accueillis
- Les associations
- Les écoles

La communication

- Site et Facebook de la ville
- Journal de la ville
- Magazine ou supplément municipal
- Affichage dans les écoles et panneaux municipaux
- Le planning des activités par semaine et la lettre aux parents

La formation du personnel

Soucieuse de la formation de son personnel, la municipalité met en œuvre, en partenariat avec les organismes de formations labellisés, des sessions de formation BAFA sur la commune.

La prise en charge partielle ou en totalité des frais de formations (BAFA, BAFD, ...) peut être prise en charge par la commune selon les besoins spécifiques afférant à la mise en place des accueils et après signature d'une convention.

Une journée de formation interne spécifique est mise en place chaque année.

La participation financière des familles

La tarification des familles est fixée suivant une délibération et en fonction des accueils fréquentés.

Les moyens financiers

Le budget voté en conseil municipal comporte deux parties : L'investissement et le fonctionnement

→ **Le budget d'investissement** sert à la rénovation, l'extension ou l'amélioration des locaux et l'achat de mobiliers et matériel spécifique.

→ **Le budget de fonctionnement** se décompose comme suit :

- a) Un budget de charge générale dont un budget à caractère spécifique géré par le directeur de l'AL et visé par le service concerné :
- Prestations (activités extérieures ou intérieures)
 - Transport (marché public)
 - Alimentation (goûter et activités culinaires)
 - Fournitures (activités manuelles, supports ludiques)
 - location mobilière (minibus)
 - Carburant
- b) Un budget de personnel prenant en compte les agents du pôle jeunesse, l'encadrement nécessaire à l'organisation des ACM suivant le nombre de place alloué sur chaque site tout en respectant les normes d'encadrement en vigueur. Ainsi que la prise en charge de certaines formations. Il est géré par le service RH de la ville.
- c) Un budget pour les fluides, les assurances, l'entretien des bâtiments.

PROJET ÉDUCATIF

de la Ville de Neuville-en-Ferrain





La ville de Neuville-en-Ferrain, commune organisatrice d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) pour des enfants âgés de 3 à 17 ans et soucieuse du devenir de sa jeunesse, a souhaité retravailler son projet éducatif. Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens de la ville a œuvré depuis mars 2017 pour élaborer le document.

1- Pourquoi un projet éducatif ?



- Mettre en œuvre les orientations politiques
- Structurer les actions jeunesse
- Construire les projets pédagogiques
- Affirmer les valeurs éducatives
- Permettre un cadre collectif



2- Quels sont les différents acteurs ?



- La municipalité
- Les Ministères de tutelle associés à la Jeunesse
- La Caisse d'Allocations Familiales du Nord
- Les services départementaux et régionaux (PMI, ARS, etc...)
- Les familles des enfants accueillis
- Les professionnels en charge des structures jeunesse
- Les écoles neuvilloises
- Les associations

Les objectifs éducatifs



Permettre à chaque enfant de bien vivre au sein des différentes structures de la ville

Objectifs:

- Prendre en compte les différents besoins des enfants
- Garantir la sécurité physique, morale et affective
- Développer l'estime de soi et la confiance en soi
- Développer l'autonomie



Construire des relations de qualité avec les familles

Objectifs:

- Avoir un personnel qualifié et compétent en conformité avec les textes en vigueur
- Faciliter les démarches d'inscriptions des enfants sur les différents structures
- Informer les familles du projet éducatif et des projets pédagogiques des structures
- Mettre en place des temps de rencontre dans les accueils à des moments opportuns



Éduquer à la citoyenneté

Objectifs:

- Acquérir l'autonomie, tendre vers la responsabilisation
- Développer la coopération, l'entraide, la solidarité, le partage, la vie en collectivité
- Respecter l'autre, l'environnement, le matériel, les règles et les limites,
- Créer des espaces de concertation qui permettent d'agir sur le cadre collectif
- Faire émerger des projets individuels ou collectifs des enfants et des jeunes
- Garantir une consommation raisonnée notamment dans les activités et sorties
- Redonner le goût du jeu



Vivre la richesse de la différence

Objectifs:

- Diversifier les expériences culturelles, artistiques, sportives, de solidarité, de coopération...
- Accueillir et intégrer des personnes porteuses de handicap dans les différentes structures ainsi que dans les équipes d'encadrement, tout en garantissant la sécurité de tous
- Former les personnels à l'accueil de personnes porteuses de handicap
- Appliquer les principes de laïcité
- Garantir la mobilité interne dans les équipes (animations, directions)



Les moyens mis en œuvre

Les élus de Neuville-en-Ferrain privilégient les lieux dédiés aux ACM afin de permettre à l'enfant de vivre ses temps de loisirs en dehors des écoles.



Aménagement du site du Vert Bois pour l'accueil d'enfants d'élémentaires dans une ferme éducative



Rénovation de la ferme du centre pour les ados et pré ados



Restauration d'une ancienne école dans le quartier du Risquons-Tout pour les enfants du primaire dans un environnement verdoyant

Projet éducatif - Ville de Neuville-en-Ferrain - Juin 2018

Les structures mises à disposition des familles pour les enfants âgés de 3 à 17 ans



Accueils périscolaires



Mercredis récréatifs



Antenne ados / Soon Ados



Ferme
éducative
du Vert Bois



Club nature



Accueils de loisirs vacances scolaires



Les modalités d'inscriptions et la participation financière des familles

- Un dossier famille à compléter et à actualiser
- Un portail famille pour faciliter la vie des usagers
- Un accueil physique au guichet unique
- Une tarification fixée par délibération



neuville
en ferrain



Le portail familles
de la ville
de Neuville-en-Ferrain

Les moyens humains

- Directeurs et animateurs
- Animateur matériel
- Animateurs accompagnant les enfants porteurs de handicaps
- Agents d'entretien
- Agents de restauration
- Agents techniques

Les moyens matériels

Des locaux

- Groupes scolaires (Lamartine, Ambroise Paré, Camille Claudel)
- Ecoles (Lacordaire, Saint-Joseph, Sacré-Cœur)
- Ferme éducative du vert Bois
- Site Paul Claudel
- Salle Roger Craye
- Complexes sportifs (Devos, Lietaer et Depoortère)
- Local 13/25 Ados et Soon Ados

(mutualisation, accessibilité, respect de l'espace recommandé par la DDCS)



Soon Ados / Local 13/25 ados



Des malles pédagogiques

- Jeux et fournitures
- Pharmacie
- Classeur administratif
- Salle de reproduction (PC – imprimante...)
- Véhicule municipal
- Revues animations

Les moyens de communication

- Site internet
- Facebook
- Magazine et/ou supplément
- Affichage dans les écoles et/ou panneaux municipaux
- Planning des activités
- Lettres aux parents



Les formations du personnel



- La municipalité met en œuvre des sessions de formation BAFA sur la commune avec prise en charge totale ou partielle des frais (BAFA-BAFD)



- Journée de formation interne spécifique pour les agents intervenant en extra et périscolaire



Les moyens financiers

Le budget voté en conseil municipal comporte deux parties :

INVESTISSEMENT

- Rénovation,
- Extension ou amélioration des locaux,
- Achat de mobiliers et de matériel spécifique

FONCTIONNEMENT

Se décompose comme suit :

- Charges générales
- Personnel
- Fluides, assurances, entretien des bâtiments